



Violence avec usage d'arme

Par **tigre noir**, le **17/02/2017 à 19:46**

Bonjour j'ai été agressé par des personnes de la famille. J'étais 2 jours à l'hôpital. J'ai déposé plainte au commissariat. Mais les deux personnes ont ramené des témoins de leur famille contre moi que j'ai utilisé un couteau. J'étais alors au commissariat pour 48 heures après présenter au juge des libertés. Qui m'a interdit de quitter Paris du 2 janvier jusqu'au 7 février mais moi je suis de Nantes et je travaille alors après sortir du tribunal je me suis dirigé à Nantes pour mon travail. J'ai pas assisté à l'audience du 7 février. Dans l'ordonnance de placement sous contrainte judiciaire y a des articles: 222-13. 132-75. 222-44. 222-45. 222-47. 137. 137-2. L'un des deux agresseurs a fait un certificat de 5 jours. Alors est-ce que je risque la prison ferme ou sursis? Je risque une amende? Merci

Par **Visiteur**, le **17/02/2017 à 20:00**

bsr. Vous risquez amende et sursis.

Par **tigre noir**, le **17/02/2017 à 20:05**

Bonsoir merci pour la réponse j'ai eu une information aujourd'hui que j'ai eu 6 mois de prison ferme j'étais surpris. Alors j'ai demandé le jugement via le site officiel formulaire en ligne des jugements pénaux.